

Rapport 2014 de la Commission Paritaire de Lancy

Caisse de pension

Cette année à la commission paritaire de Lancy, nous avons principalement abordé la question de la caisse de pension qui n'était pas conforme à la CCT.

Après différentes séances de réflexions et de tableaux comparatifs élaborés par des experts, il a finalement été décidé à l'unanimité de changer l'article de la CCT. En effet, le plan actuel est plus favorable aux employés sur le long terme que si nous passions aux 2/3- 1/3 pour tout le monde.

Échelle de salaire des ASE

Un protocole d'accord a également été signé qui mentionne une nouvelle grille salariale pour les ASE. En effet, celles-ci étaient moins payées en fin de carrière qu'une auxiliaire car l'échelle des ASE était basée sur l'échelle de fonction des CFC (comme cuisinier) avec sa propre progression.

Il a été obtenu une revalorisation des ASE de 2,5 % par rapport à l'échelle de l'auxiliaire afin de valoriser l'effort fourni par la formation.

Points à traiter aux prochaines séances

- Intégration d'un article de la CCT concernant la VAE
- Annualisation du temps de travail
- Salaire en cas de promotion (proposition de coulissement)

Assemblée du personnel

Cette année nous avons également organisé 2 assemblées du personnel. La première avait pour objectif d'informer le personnel des changements possible sur les cotisations du 2ème pilier mais également d'aborder la question de rejoindre ou pas la convention collective intercommunale afin d'uniformiser les conditions de travail. Elle a été organisée en collaboration avec le SIT. et le SSP/VPOD.

Cette question a été mal perçue par un élu politique et sa réaction a été vive. Après un échange de courrier afin de clarifier nos intentions, les tensions se sont amenuisées.

Nous avons également organisé une 2ème séance du personnel en collaboration avec le SIT et l'ACIPEG afin d'informer le personnel sur les dernières réflexions concernant la mise en conformité de la caisse de prévoyance.